

demi ; après quoi, ils étaient remplacés par une nouvelle équipe. Le matériel pharmaceutique nécessaire leur était fourni.

Des 18 médecins et 19 infirmières qui fonctionnèrent ainsi à tour de rôle, aucun ne fut atteint de l'infection malarique, grâce aux précautions prises. Des instructions, dictées par les expériences des autres années, leur étaient données pour diriger le plus efficacement possible la cure préventive de quinine. On fit l'essai, cette année, de chocolats contenant de la quinine, qui furent utilisés avec succès ; ils ont l'avantage de ne pas causer aux enfants de troubles intestinaux.

Les malades furent, au point de vue du traitement, divisés en trois groupes : les présumés sains, les présumés malades, les malades déclarés.

Sur un total de 839 cas de fièvre, il n'y en eut que deux de pernicioeux, et sur 16,427 traités préventivement par la quinine, 839 seulement furent atteints par la maladie, parmi lesquels 250 affections primaires. Ce total ne représente que le 5,4 %. Il est très intéressant de comparer cette proportion avec celle des autres années ; lors de la première tentative, entreprise en 1900, cette même proportion était de 31 %, en 1904 de 10 % ; enfin en l'année 1905 de 5,1 %. Ces chiffres ont une éloquence qui rend superflus les commentaires. Le personnel médical et infirmier a été par sa compétence et son dévouement au-dessus de tout éloge ; aussi, fut-il récompensé par la reconnaissance des personnes traitées.

PAYS-BAS

LA CROIX-ROUGE NÉERLANDAISE DE 1903-1905

(Extrait du rapport annuel).

« L'assemblée générale de la Société néerlandaise a eu lieu le 20 novembre 1905.

« M. K.-J.-G. baron de Hardenbrock de Bergambacht, président de la Société, fait ressortir à nouveau, dans son discours d'ou-

verture, l'importance de la Société en regard des plus hauts intérêts de la patrie, dans le cas où sa neutralité ou même son indépendance seraient en danger et où tous, hommes et femmes, âgés et jeunes, se lèveraient pour défendre leur sol et leur liberté contre tout envahisseur étranger.

« C'est de tout son cœur que le président applaudit aux efforts continuels en vue de réaliser la paix éternelle entre tous les peuples de la terre. Peut-être ce jour viendra-t-il. Mais, pour le moment, il paraît, hélas, encore nécessaire, de se rappeler, en s'occupant des plus hautes questions de l'existence nationale, et en respectant les aspirations vers une humanité idéale, que le « veiller sans cesse, craindre toujours » contient un avertissement, qui ne doit jamais être perdu de vue.

« Assurément, l'histoire contemporaine fournit amplement de quoi hocher la tête, et quelquefois on éprouve l'impression d'une puissante réaction contre ces nobles efforts tendant à réaliser la parole sublime de « Paix sur la terre, pour toute l'humanité », à chercher la solution et l'aplanissement de tous les différends, droits ou intérêts internationaux par une voie qui n'exige ni armées, ni cuirassés, ni le sacrifice de milliers de victimes : celle qui consiste dans les actes et décisions pacifiques et impartiales d'un Parlement international, qui, en gagnant la confiance et le respect du monde entier, sera comme un témoignage vivant et bienfaisant du progrès de la civilisation.

« Le président regrette que cette paix recherchée et désirée avec tant d'ardeur aujourd'hui, tarde encore à venir. Et quant à l'avenir, il est d'avis, que, tout en observant rigoureusement les courants internationaux du temps, mieux vaut ne pas s'aventurer dans le labyrinthe trompeur des prophéties.

« Le baron de Hardenbrock conclut son discours en relevant que le devoir de la Croix-Rouge néerlandaise est de toujours continuer à s'organiser pour venir en aide aux victimes de la guerre, quand notre peuple, entraîné malgré lui dans les agitations et troubles internationaux, payera son tribut sanglant pour le salut et l'intégrité de son territoire.

« Après ce discours, le secrétaire du Comité supérieur rendit compte des actes de la Société durant la période du 1^{er} juillet 1903 au 30 juin 1905.

« Le nombre des comités locaux n'a pas changé. Il s'élève aujourd'hui à 51. Les faits et gestes des différents comités peuvent brièvement se résumer comme suit :

« Le comité mixte (hommes et femmes) de Déventer a pu suffire aux nombreuses demandes de secours pour malades. Pendant les deux dernières années, 217 personnes reçurent en prêt le matériel disponible de secours pour malades. C'est un Comité très actif, travaillant toujours dans l'esprit de la Croix-Rouge.

« Le comité des dames à Gorinchem s'est vu obligé, à son regret, de restreindre, faute de moyens, ses secours aux malades indigents.

« Le comité des dames à Gouda a continué ses distributions d'aliments fortifiants à quelques centaines de malades et a prêté continuellement son matériel.

« Le comité des dames à La Haye comptait au commencement de 1905, 7 membres honoraires et 282 autres membres. Il a subvenu à plusieurs demandes de secours particuliers durant les dernières années.

« De 1901 (l'année d'ouverture) à 1904, la clinique a recueilli 505 patients en 10,917 jours ; pendant cette période, 400 opérations ont été faites.

« En 1904, 312 patients ont été soignés en 5590 jours ; et le nombre des opérations a été de 215.

« La polyclinique a été continuée sans relâche et visitée par de nombreux patients et indigents.

« Le cours de premiers soins à donner en cas d'accidents a été très fréquenté.

« Le compte rendu pour 1904 du comité des dames de La Haye rend hommage à la haute protectrice de la Croix-Rouge, S. M. la reine-mère des Pays-Bas qui, par une seconde visite en 1904 à l'hôpital du comité, témoigna de nouveau de son vif et inappréciable intérêt pour la vie et le développement de notre Société.

« A la suite d'une circulaire du Comité supérieur, plusieurs comités ont ouvert des cours d'instruction en vue de porter les premiers secours en cas d'accidents professionnels. Les résultats sont favorables.

« La Société compte aujourd'hui 22 correspondants, en des localités où les circonstances locales ou d'autres raisons empêchent la formation d'un comité.

« Le 1^{er} juillet 1905, le personnel des infirmières de la Croix-Rouge consistait en une directrice et une dizaine d'infirmières. Le compte rendu accentue encore la difficulté en temps de paix, de tenir au complet le corps des infirmières. La condition d'un engagement d'au moins deux années est une des principales raisons de cette difficulté, aux conséquences fâcheuses de laquelle le Comité supérieur et le comité des dames de la Haye s'efforcent continuellement d'obvier.

« Le Comité supérieur a accordé une allocation de 3350 francs à la « Fondation Amalia » à Utrecht, créée en faveur de la Croix-Rouge par feu le prince Henri des Pays-Bas et son épouse la princesse Amalia de Saxe. Les édifices de ce lazaret, qui, y compris le terrain sur lequel ils ont été érigés en 1873, ont coûté 200,000 francs, nécessitaient d'importantes réparations dont les frais, évalués à plus de 6000 francs, dépassaient de beaucoup les finances de la fondation. Le Comité supérieur considéra qu'un tel lazaret, assez spacieux pour héberger 40 à 50 malades et blessés, était, surtout à Utrecht, d'une trop grande importance par rapport à l'œuvre de la Croix-Rouge en temps de guerre pour l'abandonner aux ravages du temps.

« Les expéditions consécutives des dernières années dans les Indes néerlandaises ont obligé le Comité central de l'association de la Croix-Rouge indienne à déployer et à maintenir une activité ininterrompue et très coûteuse, qui menaçait d'épuiser totalement les fonds. En attendant les résultats d'une loterie, autorisée par le gouvernement des Indes, en faveur de la Croix-Rouge à Batavia, le Comité supérieur de la Haye a accordé une subvention de 25,000 francs pour continuer l'œuvre charitable de la Croix-Rouge sur les champs de bataille des tropiques.

« L'incendie du village de Ursesenvain étant considéré comme une calamité publique, le Comité supérieur alloua une somme de 2050 francs pour venir en aide aux victimes nécessiteuses.

« La lecture du compte rendu terminée, le président mit à l'ordre du jour la question suivante :

« Considérations sur l'organisation plus spéciale de la Croix-Rouge par rapport à sa coopération avec le service de santé « militaire en campagne, en cas de guerre nationale. »

Les principales de ces considérations très détaillées, que nous

ne pouvons reproduire ici dans toute leur ampleur, étaient les suivantes :

« Le service de santé militaire *en son entier* pour l'armée en campagne, ainsi que la Croix-Rouge qui le seconde, repose sur les étapes pour le transport par terre ou par eau des malades et des blessés, et travaille dans les hôpitaux intérieurs déjà désignés à cet effet en temps de paix.

« La ligne de jonction d'où commence l'évacuation par la Croix-Rouge est déterminée par les hôpitaux de campagne, qui sont les derniers refuges sur le champ de bataille, dirigés par les médecins militaires.

« En organisant la Croix-Rouge selon ces principes, il faut cependant tenir compte de la possibilité d'une situation imprévue, résultant de quelque combat acharné et sanglant, et exigeant l'assistance temporaire de la Croix-Rouge pour la conservation de la vie des blessés et la prompte évacuation du champ de bataille.

« En instituant ainsi l'assistance volontaire comme un complément efficace du service de santé militaire, avec une tâche bien déterminée et précisée, on prévient, autant que possible, les malentendus et les difficultés en campagne qui sont toujours à craindre, d'autant plus que la Convention de Genève ne connaît que le service de santé militaire.

« La situation de l'assistance volontaire aux champs de bataille « reste donc toujours très précaire ».

« Après une discussion très animée sur ces principes, qui, vu la revision sans doute prochaine de la Convention de Genève, n'aboutit pas à des résolutions définitives, M. le baron de Hardenbrock clôtura la réunion par l'exhortation de travailler sans relâche en faveur de la Société nationale de la Croix-Rouge, si étroitement liée au sort du peuple, quand la patrie sera en danger. »
